

CARTE COMMUNALE

COMMUNE DE
BASSING



DOSSIER DE REVISION

Document annexé
à la DCN du 30/09/2008

Affaire suivie par :
Christine KRIEGEL



Le Maire,
SCHWEITZER P.



7 place Albert Schweitzer - 57930 Fénétrange
Tél. 03 87 03 00 80 - Fax 03 87 03 00 96
e-mail : ecolor.be@wanadoo.fr

2008

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
A. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	3
B. OBJET DE LA REVISION.....	4
C. LES JUSTIFICATIONS	4
D. INCIDENCES DE LA REVISION SUR LA CARTE COMMUNALE....	7

La commune de BASSING possède une carte communale approuvée, le 25 juillet 2005, par arrêté préfectoral.

Elle décide de réaliser une révision de sa carte communale par Délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2007.

Cette révision doit permettre de classer deux secteurs (actuellement en zone naturelle N), en zone constructible (zone A) :

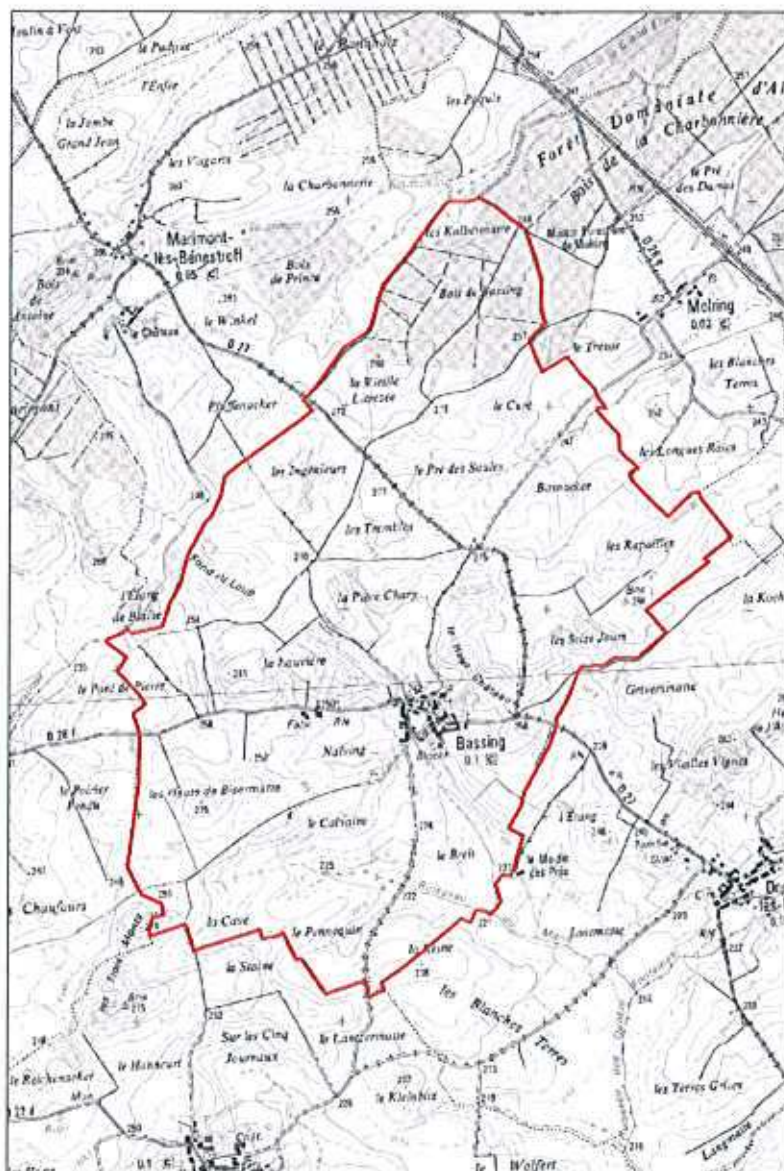
- l'un, se situe de part et d'autre du chemin d'exploitation dit de la Louvière, sur une superficie de 2,7 ha,
- l'autre se localise en bordure Sud de la route de Bourgaltruff (RD 28f), sur une superficie de 0,9 ha.

A. PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune de BASSING appartient au canton de Dieuze, dont elle est distante d'une dizaine de kilomètres. Située au sein d'un relief relativement marqué, la commune de BASSING s'étend sur 630 hectares dont la majorité est occupée des terres agricoles.

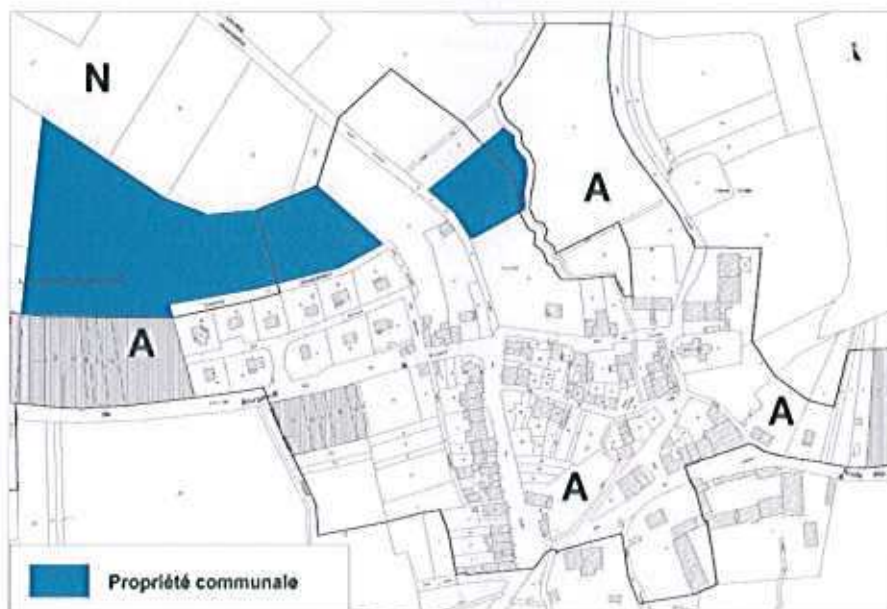
La population avoisine les 131 habitants (données recensement 2005).

La commune dispose d'une carte communale approuvée le 25 juillet 2005.



B. OBJET DE LA REVISION

Le dossier de révision est réalisé afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants sur la commune (en partie, sur des terrains dont la commune est propriétaire). Cette révision nécessite l'extension de la zone constructible (zone A), en deux endroits (au Nord du village et au Sud de la RD 28f (route de Bourgaltroff)) et sur une surface de 3,6 ha.

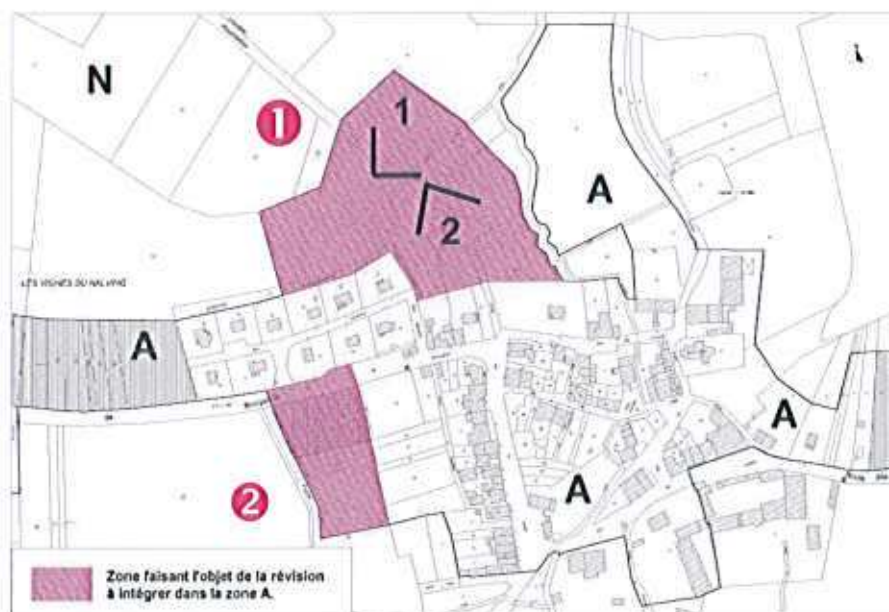


C. LES JUSTIFICATIONS

➤ Extension de la zone constructible (zone A)

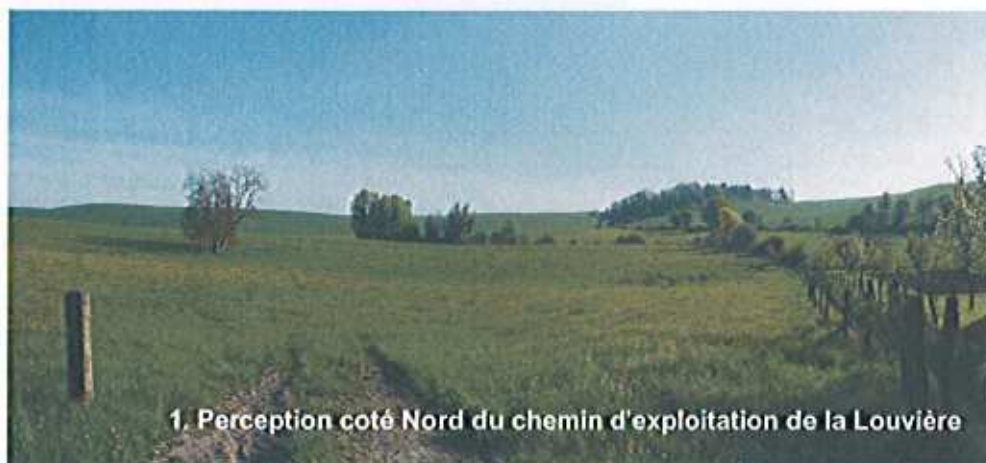
La carte communale de BASSING, approuvée le 25 Juillet 2005, a classé des terrains en zone constructible (zone A). A l'heure actuelle, plusieurs terrains, situés en zone A, ne sont pas construits pour diverses raisons : pas de volonté de construire ou de vendre de la part des propriétaires, secteurs non viabilisés, ...

Par conséquent, le commune a décidé d'ouvrir deux autres secteurs à l'urbanisation (Cf carte ci-dessous)



- le secteur **1** est localisé de part et d'autre du Chemin dit de la Louvière

Cette zone, de 2,7 ha, est en partie propriété de la commune de BASSING. Les limites de la zone A ont été calées en fonction de la topographie (vers l'Ouest) et de la présence du ruisseau du Moulin (vers l'Est). Par rapport à ce dernier, 6 mètres ont été conservés en zone N (inconstructible) entre le ruisseau et la limite de la zone A. L'accès à cette zone se fera par le chemin d'exploitation dit de la Louvière. Les réseaux d'eau potable et d'assainissement passent au niveau de la rue de Bourgaltroff.



- le secteur **2** est localisé au Sud de la RD 28f, rue de Bourgaltroff.

Cette zone, de 0,9 ha, est bordée à l'Ouest par un fossé. L'accès de cette zone à la RD 28f devra se faire par un seul accès unique.



Les réseaux d'eau potable et d'assainissement passent au niveau de la rue de Bourgaltroff.



INCIDENCES DE LA REVISION SUR LA CARTE COMMUNALE

Les zones d'extension prévues se situent dans des secteurs de pâtures et de prairies. L'implantation de constructions n'engendrera pas de défrichage. D'autre part, afin de préserver du ruisseau du Moulin et de permettre son entretien, une bande de 6 mètres de large a été conservée en zone N, en bordure du cours d'eau.

